

PROGRAMMES COMMERCIAUX

926, RTE LAURIER, SAINTE-CROIX, QC, G0S-2H0

Critères d'admissibilité

No proposition :

19745

Volume annuel potentiel	324 Mm ³	PRC/PRRC	54 004.00 \$
% Volume annuel à maturité	83 %	% PRC/PRRC	100.00 %
Volume annuel à maturité	269 Mm ³	PRC Nouvelle construction	0.00 \$
T.D. volume à maturité + Contr. add.	12.085 ¢	% PRC Nouvelle construction	0.00 %
Obligation minimale annuelle (OMA)	227 Mm ³	Profigaz - Compensation d'intérêts	0 \$
% Obligation minimale annuelle (OMA)	70.06 %	% Profigaz - Compensation d'intérêts	0.00 %
T.D. calculé selon l'OMA	12.382 ¢	Versement mensuel PRC/PRRC	0.00 \$
Rabais mazout par m ³	0.000 ¢	Versement mensuel Profigaz	0 \$
T.D. OMA par m ³ moins rabais mazout	12.382 ¢	Versement annuel Profigaz	0 \$
80% du coût moyen du T.D. OMA par m ³	9.905 ¢	Rabais accordé par m ³	5.748 ¢
Montant des dépenses admissibles	54 004.00 \$	% Rabais accordé par m ³	58.03 %
Aide financière maximale	54 004.00 \$	Taux de financement utilisé PRC/PRRC	7.70 %
Contribution requise	54 004.00 \$	Durée de l'amortissement PRC/PRRC	5 an(s)
% Contribution requise	100.00 %	Durée de l'amortissement Profigaz	0 an(s)
		Durée de l'amortissement Primgaz	0 an(s)

1re condition La contribution requise doit être inférieure ou égale au montant des dépenses admissibles

$$54\,004.00 \$ \leq 54\,004.00 \$$$

CONDITION RESPECTÉE

2e Condition Le rabais en ¢/m³ doit être inférieur à 80% du coût moyen du T.D. par m³.

$$5.748 < 9.905$$

CONDITION RESPECTÉE

Les données et hypothèses ayant servi de base au calcul des économies ont été établies par Gaz Métropolitain avec le plus grand soin possible. Le client demeure cependant responsable d'en assurer l'exactitude. 22 juin 2001

Version 2.2.6

[71978] CriAdmF.rpt